



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Avis d'appel public à la concurrence

Contrat de concession pour la promotion des produits agricoles et agroalimentaires français à l'international

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a attribué, pour la période 2013-2018, une mission d'intérêt général de la promotion et défense de la culture alimentaire française, au travers d'une délégation de service public (DSP) de promotion des produits agroalimentaires français à l'international. Cette délégation de service public a été renouvelée sous la forme de contrat de concession pour la période 2019 - 2022.

Ce contrat de concession de service public doit être renouvelé à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 4 ans, sur la période de 2023 – 2026.

Ce contrat de concession s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés, ainsi que du plan de relance des exportations agricoles et agroalimentaire mis en place en fin 2020 à la sortie de la crise covid-19.

Le montant total de la contribution que le MAA (autorité concédante) envisage d'allouer est de 3,8 millions d'euros nets de taxe maximum par an.

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce contrat de concession sont à destination des consommateurs et des prescripteurs étrangers (influenceurs, blogueurs, journalistes, chefs, sommeliers, etc.) et doivent être réalisées en tenant compte des contraintes réglementaires et spécificités locales. Elles font l'objet d'une programmation annuelle établie de façon concertée avec les organisations représentatives des secteurs agricoles et agroalimentaires, ainsi qu'avec les principaux opérateurs français du dispositif public d'appui à l'export tels que Business France et FranceAgriMer. Une synergie avec ces opérateurs doit être recherchée, fondée sur le respect des lignes respectives de partage des compétences. L'ensemble des actions fait l'objet d'un examen et d'une validation par le MAA avant leur mise en œuvre.

La concession de services prendra effet à sa date de notification et s'exécutera sur une durée totale de quatre ans. Il s'agit d'un Contrat de concession de services passé en application des chapitres II à V du Titre II du Livre Premier du Code de la commande publique.

### Documents à la disposition des candidats :

1. Le règlement de la consultation (RC)
2. Le Cahier des charges référencé DGPE-2022-073 et ses sept annexes :
  - Annexe 1 : Plan stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés.
  - Annexe 2 : Plan de Relance des exportations agricoles et agroalimentaires.
  - Annexe 3 : Plateforme de marque « Taste France ».
  - Annexe 4 : Indicateurs de mesure d'évaluation des outils digitaux.
  - Annexe 5 : Éléments relatifs à la masse salariale des personnels régis par le droit français et les éléments relatifs à la masse salariale des personnels régis par le droit de leur pays d'activité.
  - Annexe 6 : Biens de retour de la CSP 2019-2022 (outils digitaux, matériel promotionnel, etc.) qui sont rétrocédés au concessionnaire.
  - Annexe 7 : Cadre de *reporting* - Compte de résultat analytique.
3. Le cadre de réponse.
  - Ces documents sont téléchargeables sur le site internet [www.marches.publics.gouv.fr](http://www.marches.publics.gouv.fr) sous le numéro de référence attribué par la personne publique "DGPE-2022-034".

### Organisation générale de la consultation :

En application des dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession, la présente consultation comporte :

1. Une phase candidature, objet du présent règlement de consultation, qui permet à l'acheteur de déterminer les candidats admis à présenter une offre.
2. Une phase offre qui permettra à l'acheteur de négocier avec les candidats admis à présenter une offre. Les modalités de remise des offres seront précisées dans le règlement de consultation de la phase offre.

Le calendrier prévisionnel serait le suivant :

- **17/06/2022**: remise des candidatures ;
- Du 20 au 23/06/2022 : analyse des candidatures et sélection des candidats admis à présenter une offre ;
- 30/06/2022 : Lancement de la phase offre et remise du dossier de consultation aux candidats admis à présenter une offre ;
- 22/7/2022 : délai de retour des offres
- 18/08 au 16/09– 10/10 au 15/10/2022 : phase(s) de négociation :
- 25/10/2022 : attribution de la concession et rejet des offres non retenues
- 10/11/2022 : notification de la concession
- 01/01/2023 : début de l'exécution du contrat

Ce calendrier est donné à titre purement indicatif et peut faire l'objet de modifications que les candidats ne pourront contester.

Les candidats devront remettre dans un premier temps, dans le délai fixé dans le présent règlement de la consultation, un dossier de candidature contenant diverses pièces administratives.

**La date limite de réception des candidatures est fixée au **Vendredi 17 juin 2022 à 17H00.****

Dans un second temps, les candidats admis à présenter une offre seront destinataires d'un courrier qui précisera la date limite de remise des offres.

Dans un troisième temps et à la suite d'une première analyse des offres, l'autorité concédante procédera à une phase de négociation sur les aspects techniques et/ou financiers avec les **trois** opérateurs économiques dont les offres ont été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères d'attribution et ceci en application de l'article R. 3124-1 du code de la commande publique.

<b>Renseignements complémentaires :</b>	
Adresse auprès de laquelle des renseignements techniques peuvent être obtenus : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Service Europe et International /Sous-direction International / Bureau exportations et partenariats internationaux 3, rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07 SP Correspondant : M. Xavier HERRY Téléphone : 01 49 55 45 05 / <a href="mailto:xavier.herry@agriculture.gouv.fr">xavier.herry@agriculture.gouv.fr</a>	Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs peuvent être obtenus : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Secrétariat général Service des affaires financières, sociales et logistiques Sous-direction de la logistique et du patrimoine Bureau de la commande publique et des achats 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Correspondant : M. Brieg ELLION Téléphone : 01 49 55 53 88 / <a href="mailto:bcpa.sdlp.safsl.sg@agriculture.gouv.fr">bcpa.sdlp.safsl.sg@agriculture.gouv.fr</a>